Publié le 17/07/26
AR Prefecture
006-250601499-20260702-2026_07_07A-DE
Reçu le 06/07/2026

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

DÉLIBÉRATION N°2026-07/07 DU 2 JUILLET 2026

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Faute de quorum lors de la séance du Mercredi 1 Juillet 2026 à 17h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni le Jeudi 2 Juillet 2026 à l'Hôtel du Département en salle de réunion n°25 au C.A.D.A.M à Nice. Une deuxième convocation a été adressée par Mme Marie-Amélie GINÉSY, Présidente en exercice, en date du 25 juin 2026 via l'application STELA CONVOC.

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres absents excusés : 43
Nombre de suffrages exprimés : 20
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.
Pour le Département 06 : M. Michel ROSSI, Titulaire, Excusé.
Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de ANDON : Mme Carole EISENREICH, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de ASPREMONT : M. Benoît COUBETERGUES, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de BELVÉDÈRE : En attente de désignation.
Pour la Commune de BENDEJUN : Mme Dorothée LORENZETI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de BEUIL (1 voix) : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de BLAUSASC (1 voix) : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA (1 voix) : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Représentée par Katy NICOLAS.
Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de CARROS : M. Franck MONTARD, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de CLANS (1 voix) : Mme Céline BICINI, Titulaire, Présente.

AR Prefecture
006-250601499-20260702-2026_07_07A-DE
Reçu le 06/07/2026

Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de DRAP (1 voix) : Mme Katy NICOLAS, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de FONTAN : Mme Géraldine ALARCON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GILETTE (1 voix) : Mme Isabelle BOCCARON, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de GRÉOLIÈRES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GUILLAUMES (1 voix) : Mme Murielle BAILET-MENARDI, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de ISOLA (1 voix) : Mme Francisca BLETRY, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de LA BRIGUE : Mme Sonia LANTERI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA PENNE : M. Patrick BRILLAULT, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Excusé.
Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : M. Louis FERRARI, Excusé.
Pour la Commune de LANTOSQUE : M. Jean THAON, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de L'ESCARÈNE : M. Hervé FOUQUET, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : Mme Michèle CASTELLS, Titulaire, Représentée par Francisca BLETRY.
Pour la Commune de LUCÉRAM : En attente de désignation.
Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean-Pierre CASTIGLIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de MOULINET : En attente de désignation.
Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEILLON : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PÉONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINÉSY, Présidente, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de RIMPLAS : En attente de désignation.
Pour la Commune de ROQUEBILLÈRE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Annick GODART, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE (1 voix) : Mme Isabelle LOMBARD, Titulaire, Représentée par Mme BICINI Céline.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VÉSUBIE (1 voix) : M. Jean-Baptiste BACCIALON, Suppléant, Présent.
Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE (1 voix) : Mme Jeannine MAESTRI, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY : Mme Nicole BRUNN ROSSO, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SIGALE : M. Rémy AUGIER-SASSY, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de TENDE : M. Alain BOUCHARINC, Titulaire, Excusé.

AR Prefecture
006-250601499-20260702-2026_07_07A-DE
Reçu le 06/07/2026

Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS (1 voix) : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Présent.
Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Corinne GIUGE GIODANO, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Marion GUILLAUME, Titulaire, Excusée.

AR Prefecture

006-250601499-20260702-2026_07_07A-DE
Reçu le 06/07/2026

AR Prefecture
006-250601499-20260702-07_07_DE
Reçu le 06/07/2026

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DÉLIBÉRATION N°2026-07/07 DU 2 JUILLET 2026

Extrait du registre des délibérations du
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical :

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical a adopté à l'unanimité en date du 23/04/2026 le tableau des effectifs ci-dessous :

Emplois permanents au 01/05/2026 : 65

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	2	1	3
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	16	5	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	2	0	2
ADM	C	Adj. Administratif Territorial 35 Hrs	1	0	1
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
		TOTAL	53	12	65

CONSIDÉRANT que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique Territorial a émis une appréciation favorable à l'ouverture de l'emploi ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la **modification de l'emploi** suivant dans tableau des effectifs :

- 1 emploi permanent de Professeur d'Enseignement Artistique classe normale à temps non complet (cadre A) à compter du 01/09/2026.

AR Prefecture
006-250601499-20260702-2026_07_07A-DE
Reçu le 08/07/2026

Extrait du registre des délibérations du
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 01 septembre 2026, comme suit :

Emplois permanents au 01/09/2026 : 65

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	2	1	3
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	2	1	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	16	5	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	2	0	2
ADM	C	Adj. Administratif Territorial 35 Hrs	1	0	1
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
		TOTAL	52	13	65

OUÏ L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

I. **ADOPTE** la mise à jour du tableau des effectifs susmentionné ;

II. **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

La Présidente,
Marie-Amélie GINESY
Maire de Péone

CAM CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES